

SMLH



## LA LETTRE DU SIEGE

### Publication de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH)



#### ASSEMBLEE GENERALE (CONGRÈS) 2018

Toulouse le 17 mai 2018

*Près de 160 inscriptions ont été reçues à ce jour !*

Le bulletin d'inscription se trouve dans La Cohorte 229 de septembre 2017.

Toutes les infos sur le lien (cliquez ici)

<http://www.smlh31.fr/index.php/congres-2018>

*Edito...*

*Le 15 février dernier se tenait dans les locaux du siège la première séance d'information et d'entraînement à l'exploitation du fichier des adhérents et du site internet de notre association. Le succès de cette manifestation désormais mensuelle, s'il paraît modeste, n'en reste pas moins le signe fort de la volonté des sociétaires de s'investir toujours plus et mieux pour mener à bien leurs missions d'Entraide, de Solidarité mais aussi de rayonnement de notre association.*



*Le siège, de son côté, se positionne chaque jour un peu plus en facilitateur de l'action du sociétaire sur le terrain. L'objectif est bien de développer, à terme, l'application du principe de subsidiarité qui seul permettra aux comités et aux sections d'être encore plus efficaces demain. Elus par leurs pairs, les présidents de comités et de sections ainsi que*

*leurs équipes doivent pouvoir disposer chacun à leur niveau des outils et moyens nécessaires à la bonne conduite de leur action « sur leurs terres » comme nous le rappellent nos textes fondateurs !*

*Notre architecture, puissante, nous permet d'entretenir un maillage territorial éprouvé et au potentiel avéré, même si plusieurs de nos comités et sections souffrent plus que d'autres de l'érosion du temps et de cet isolement grandissant inhérent aux restructurations régionales et aux mutations économiques locales. Mais notre architecture devra s'appuyer demain sur des outils et méthodes de communication adaptés aux temps modernes et permettant à chacun d'accéder sans effort à l'information utile, d'échanger sans délai avec ses pairs et de combattre cet isolement physique dont certains pâtissent. C'est dans cette dynamique de moyen terme que s'inscrit aussi le siège.*

*La Commission 2030 rendra dans quelques jours les conclusions de ses travaux auxquels vous avez été des dizaines, voire des centaines à contribuer. Elles seront présentées à l'assemblée générale en mai prochain pour devenir, nous l'espérons tous, le catalyseur d'une nouvelle dynamique structurante pour notre projet associatif.*

*De son côté, notre camarade Serge Jop, président de la section de Haute-Garonne, déploie avec ses équipes une énergie considérable pour que le Congrès de Toulouse soit un véritable succès, à la hauteur des défis et des enjeux que nous venons de relever et de ceux que nous avons à relever demain ensemble. Nul doute que cette belle fête saura s'inscrire dans la lignée de celles que la Société des membres de la Légion d'Honneur sait organiser, démontrant ainsi sa capacité à fédérer les énergies et à rayonner à grande échelle.*

*Le succès du Congrès de Toulouse sera aussi le nôtre. Déplaçons-nous nombreux ! Et faisons honneur à nos amis de Haute-Garonne !*

Jean-Marie Lucas

## Le Pôle animation du réseau des comités et sections

Patricia Bauvais

[patricia.bauvais@smlh.fr](mailto:patricia.bauvais@smlh.fr)

01 47 05 72 84



### Le compte-rendu d'activité

**DERNIER RAPPEL.** Sur **130 sections françaises**, **35 %** n'ont toujours pas retourné leur CR d'activité. Nous avons **besoin des informations** pour pouvoir établir le rapport moral et d'activité 2017 de la SMLH. Si vous rencontrez des difficultés pour le remplir, contactez-moi.

### Réponses aux questions des sociétaires...

**Régulièrement des bénévoles non décorés de la Légion d'honneur aident la section ou le comité.** Pour les personnes chargées de mission par la SMLH, il est souhaitable qu'elles soient assurées lors de leurs déplacements et pendant l'exécution de leurs missions (porte-drapeau, secrétaire, délégué(e) à l'entraide, à la communication, etc.).

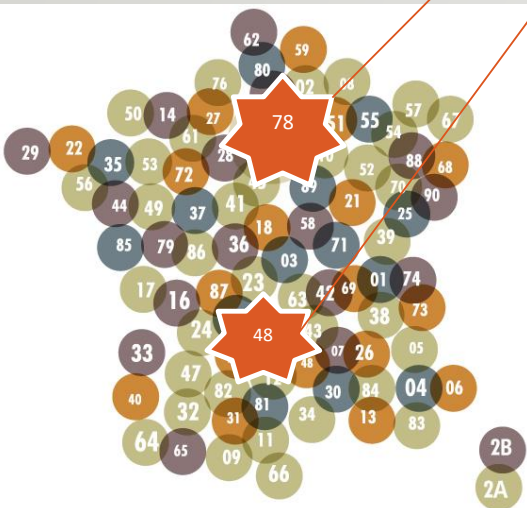
Le président de section a la possibilité de faire une demande **d'ami(e) de la SMLH** pour ces bénévoles. Cette demande se fait au moyen d'un imprimé en ligne sur le site (espace sécurisé). Il faut promouvoir cette belle opportunité d'échanger et de construire l'avenir de la SMLH.

**La section peut-elle prendre en charge les frais de congrès du président de section ?** C'est une possibilité qui est effectivement offerte au président. Le président de section (ou de comité) a aussi la possibilité de faire don de ses frais de transport, de repas et d'hébergement. Ce don lui permettra de disposer d'un reçu fiscal au titre de l'année considérée.

La section de la **Lozère** est notre plus petite section avec 43 adhérents.

La section des **Yvelines** avec ses 1 753 membres est la plus importante de nos sections.

### Le saviez-vous ?



### L'Honneur en action

2018 s'annonce prometteuse et vos dossiers me parviennent déjà nombreux. Je rappelle que HEA est destiné à **promouvoir l'initiative et l'investissement personnels du sociétaire**. Investissement du sociétaire et rayonnement de la SMLH sont deux critères majeurs de sélection des dossiers.



## Le Pôle communication

Catherine Marrot

[catherine.marrot@smlh.fr](mailto:catherine.marrot@smlh.fr)

01 47 05 77 18

Site de la SMLH. [www.smlh.fr](http://www.smlh.fr)

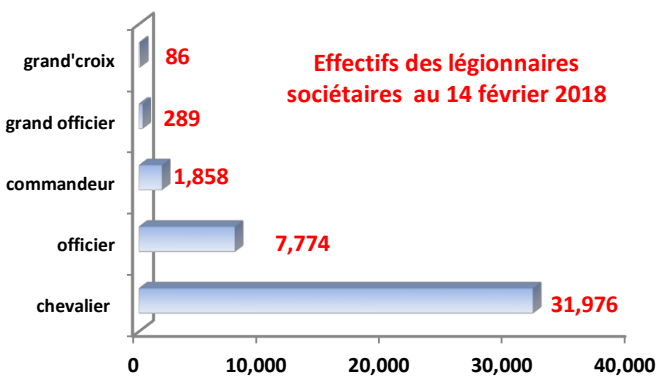
Vous êtes nombreux à nous adresser vos actualités et nous vous en remercions très sincèrement.

Pensez à dater et situer vos évènements.

### Foire aux questions :

**Je suis abonné(e) à La Cohorte car je reçois le numéro de septembre. Non.** Le numéro de septembre est adressé à tous les sociétaires, abonnés ou non-abonnés. Si vous voulez recevoir les trois autres numéros (mars, mai et décembre), il faut être abonné.

**Sociétaire et abonné à La Cohorte, j'ai écrit un livre et je voudrais qu'il soit répertorié sur le site et dans la revue.** Il faut adresser un exemplaire de votre ouvrage à la SMLH. rédaction de *La Cohorte* à mon adresse mail.

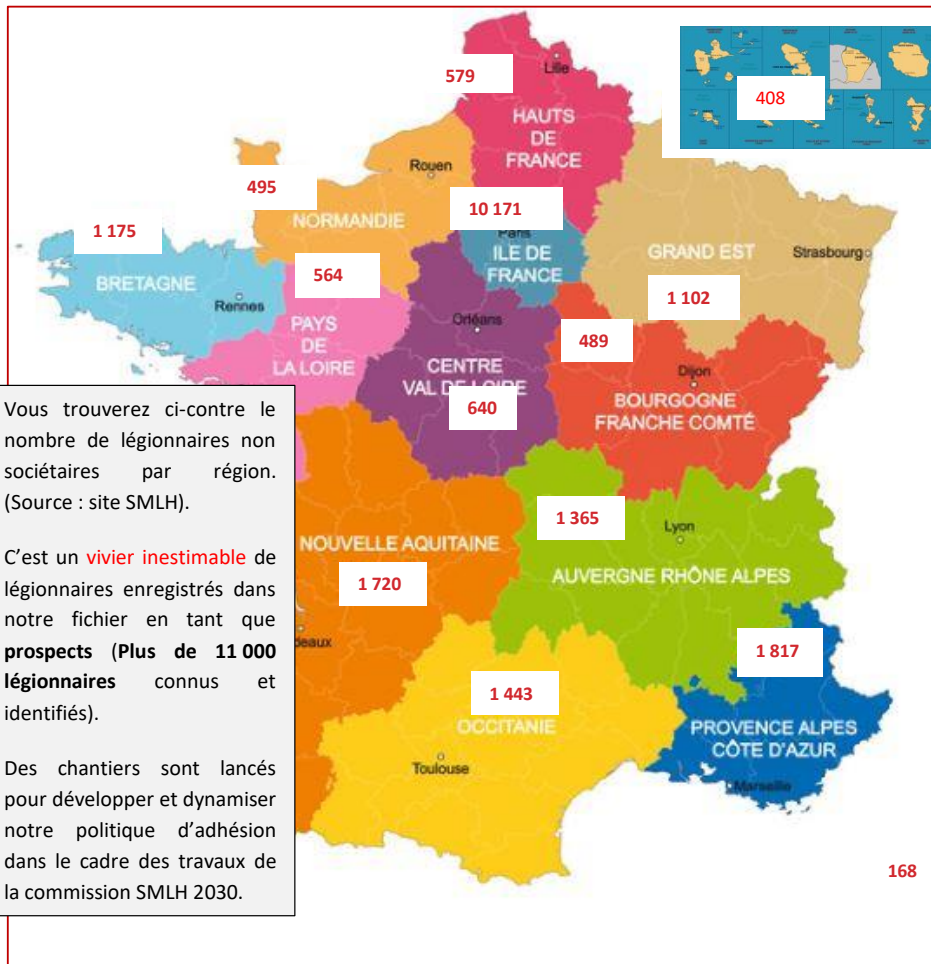


### A la UNE du numéro 231 à paraître le 10 mars :

**La Légion d'honneur au cœur de la nation. Le soutien de la SMLH à l'apprentissage.**

Seuls les abonnés, à la version papier ou à la version numérique, pourront lire la revue ou la télécharger via le site internet de la SMLH ([www.smlh.fr](http://www.smlh.fr)).

La rédaction mène depuis plusieurs semaines des actions pour augmenter nos nombres d'abonnés de manière significative. C'est un très gros chantier et il reste beaucoup d'actions à entreprendre. Nous y travaillons.



Vous trouverez ci-contre le nombre de légionnaires non sociétaires par région. (Source : site SMLH).

C'est un **vivier inestimable** de légionnaires enregistrés dans notre fichier en tant que **prospects** (Plus de **11 000 légionnaires** connus et identifiés).

Des chantiers sont lancés pour développer et dynamiser notre politique d'adhésion dans le cadre des travaux de la commission SMLH 2030.



Le **numéro 232 sortira le 17 mai**, jour de l'assemblée générale à Toulouse. La **date limite de réception de vos articles** (Les Carnets de la SMLH) est fixée au 10 mars.

### Quelques chiffres

➔ Sur 43 335 adhérents résidants en France, **44,02 %** sont abonnés à *La Cohorte*.

➔ Dans le N° 231, **25 % des 130 sections** ont adressé un article sur les actions réalisées depuis la sortie du numéro précédent.

## Le Pôle entraide patrimoine

Hélène Vannereau

[helene.vannereau@smlh.fr](mailto:helene.vannereau@smlh.fr)

01 47 05 77 20

# Le dossier



## Responsabilité civile

**Les activités des comités et des sections sont assurées par le siège. Un contrat unique de RESPONSABILITE CIVILE** garantit les activités en rapport direct avec l'objet de l'association y compris les assemblées statutaires et les réunions de ses membres. Il couvre les manifestations organisées par les comités et les sections, il garantit la responsabilité civile, y compris pour l'incendie, les explosions, les dégâts des eaux et les vols par préposés. Sont couverts :

- **Les dommages corporels** : tout préjudice résultant d'une atteinte à l'intégrité physique d'une personne.
- **Les dommages matériels** : toute détérioration, destruction, modification, altération, vol, disparition ou perte d'un bien meuble ou immeuble, d'une chose, d'une substance, d'un animal.

Pour les manifestations organisées en France (DOM-TOM inclus) par l'assuré, **en dehors du cadre des activités habituelles**, ouvertes à un public plus large que les seuls membres, ayant un but festif ou visant à faire connaître l'association tout en pouvant générer des recettes nécessaires à son fonctionnement, **une demande particulière doit être faite auprès du Siège.**

**Exemple :  
expositions fixes  
ou itinérantes.**

Lors d'organisation d'expositions, les objets exposés ne sont pas assurés. Une demande particulière doit être adressée au Siège (au moins 30 jours avant)

## Déplacements

**Les activités des comités et des sections sont assurées par le siège.**

**Un contrat unique** évite aux responsables de souscrire un avenant « déplacements professionnels » au titre de leur contrat personnel. Il garantit les déplacements occasionnels des collaborateurs du souscripteur (SMLH) autorisés par lui, pour les besoins de son activité, dès lors que ce déplacement est effectué hors trajet domicile - lieu de travail ou lieu de travail - domicile.

**Tous véhicules terrestres à moteur à deux, trois ou quatre roues dont le poids total en charge est inférieur ou égal à 3,5 t y compris la remorque attelée le cas échéant.**

- Responsabilité civile automobile
- Protection juridique automobile
- Dommages tous accidents (dans la limite de 50.000 €)
- Vol et incendie (dans la limite de 50.000 €)
- Bris de glace (sauf véhicule 2/3 roues)
- Catastrophes naturelles (dans la limite de 50.000 €)
- Attentats
- Dépannage remorquage (à dire d'expert maxi 500 €)

**Constat à envoyer au siège de la SMLH et non au courtier.**

## INFO ...Article 15 des statuts de la SMLH Sections et comités

.. Le bureau peut s'adjoindre, en tant que de besoin, à l'initiative du président de section ou de comité, **des sociétaires** auxquels le président de la section ou du comité conférerait des missions précises, **et des collaborateurs bénévoles non sociétaires.**

**PENSEZ AUX  
ORDRES DE  
MISSION !**

Indispensables pour être assuré.

## Le Pôle Comptabilité Budget

Kelly Mistruzzi  
[kelly.mistruzzi@smlh.fr](mailto:kelly.mistruzzi@smlh.fr)  
01 47 05 74 49



## Subventions

Tous les ans, sections et/ou comités demandent **auprès des collectivités locales** une aide financière.

Ces demandes de subventions se font grâce à l'imprimé CERFA : 12.156\*03 (document unique de demande de subvention auprès des collectivités publiques).

Les sections (et comités) n'ayant **pas de personnalité juridique**, c'est officiellement le siège qui prend en charge ces demandes. **Nul ne peut, de son propre chef, engager la SMLH pour solliciter ou recevoir des aides diverses.**

Pour plus de souplesse, il existe deux procédures : l'une pour les subventions inférieures à 1 000€ et l'autre pour celles supérieures à 1 000€.

- **Pour les subventions inférieures à 1 000€**, les présidents de section ont l'autorisation d'établir et de signer **sans accord préalable**. Ils doivent cependant informer le pôle Comptabilité - Budget du siège du montant demandé et de l'identité de l'organisme auprès duquel la demande a été effectuée.
- **Pour les subventions supérieures à 1 000€**, le trésorier de section ou de comité complète le formulaire et le transmet au pôle Comptabilité - Budget du siège.

Le pôle Comptabilité - Budget du siège :

- ajoute les informations propres à l'entité nationale,
- retourne au trésorier, par mail, le document complété,
- ajoute un pouvoir attestant de la capacité du président (ou du trésorier) de la section (ou comité) à engager la SMLH, pour cette action ou demande particulière.

La section (ou comité) peut alors envoyer à l'organisme sollicité le dossier complété et signé du président de la section (ou comité).

Dans les six mois suivant l'année d'octroi de la subvention, le trésorier doit compléter la deuxième partie de l'imprimé, qui consiste à justifier l'utilisation de la subvention. A défaut, la somme octroyée devra être remboursée. La réclamation se fera au siège social de la SMLH.

## Mouvements au sein du pôle Comptabilité-budget

Depuis début février, Madame **Bénédicte Esnault** ([benedicte.esnault@smlh.fr](mailto:benedicte.esnault@smlh.fr)) remplace Madame Stéphanie Vanier au sein du pôle. Après 23 années de bons et loyaux services, Stéphanie Vanier nous a quittés pour relever d'autres défis professionnels.

Nous souhaitons bonne chance à madame Vanier dans ses nouvelles fonctions et bienvenue à Bénédicte Esnault.

## Le Pôle soutien

Laurence Pauvert

[laurence.pauvert@smlh.fr](mailto:laurence.pauvert@smlh.fr)

01 47 05 79 02



## Le site de la SMLH...et le fichier des adhérents

La mise à jour et l'entretien du fichier des adhérents est un défi permanent et quotidien. Les présidents des comités et sections disposent d'un accès privilégié à ce fichier par le biais du site internet. Près de 95 % d'entre vous y accèdent à ce jour. Pour les autres, il suffit de demander au siège un code d'accès au site sécurisé.

À votre demande, les colonnes « mail » et « N° de téléphone » ont été ajoutées début 2018 dans les fichiers d'exportation. Excel...

Aidez-nous à mettre à jour le fichier des adhérents !  
Renseignez vous-même et autant que possible les informations manquantes dont seuls les acteurs de terrain disposent.

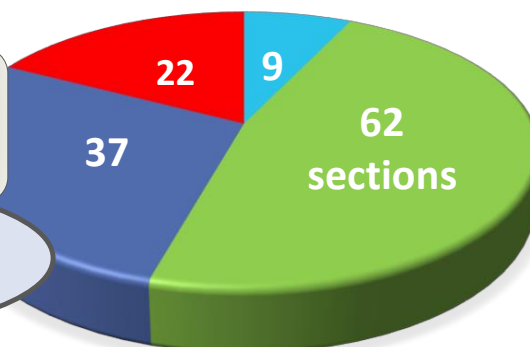
Nous avons besoin des dates de naissance et d'augmenter le pourcentage d'adresses mails de nos adhérents !

**SEULS 34 % DES ADHERENTS ONT FOURNI A CE JOUR UNE ADRESSE MAIL !**

Le saviez-vous ?...

- Dans 22 sections, plus de 41 % des adhérents ont fourni leur adresse mail.
- 9 sections ont un taux d'adresse mail inférieur à 20 %.

Bravo à la section de Haute-Loire qui est en tête de podium avec 56 % d'adresses mail recensées



Répartition des sections par pourcentage d'adresses mail

- 0-20 %
- 21-30 %
- 31-40 %
- 41-56 %

## Séances d'information à l'exploitation du fichier des adhérents

Rappel du calendrier des prochaines séances dispensées au siège /

**Mardi 13 mars, mercredi 11 avril, mardi 12 juin et jeudi 13 septembre à 14h45.**

Le nombre de places est limité (20 par session). **Contact :** [philippe.castiglia@smlh.fr](mailto:philippe.castiglia@smlh.fr) - 01 47 05 77 95



La séance du 15 février fut un succès !  
La session de mars est déjà complète !  
Inscrivez-vous sans délai aux prochaines sessions.

Le siège est disponible pour organiser des séances d'information et d'échange en province.

## Assemblée générale du 17 mai 2018 - Pouvoirs

Si vous souhaitez donner pouvoir à un autre membre pour l'assemblée, vous devez nous retourner votre **pouvoir signé en indiquant le nom de la personne à qui vous donnez mandat**. Les pouvoirs vous seront transmis mi-mars.

Si vous nous retournez un pouvoir non renseigné, le président de section est automatiquement désigné comme votre mandataire.

## Allocations des sections

Le premier versement sera effectué en mars sur le compte de la section.